Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 174-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

relative à la révision du Statut du personnel de l'administration communale de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité d'adapter le statut du personnel de l'administration communale, dont la dernière modification date du 8 décembre 2015,

vu les travaux conduits par le groupe de travail comprenant le Maire, le secrétaire général, deux responsables de service et huit représentants des membres du personnel,

vu l'acceptation de ces propositions par le Conseil administratif,

conformément à l'art. 30 al.1 lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'adopter les modifications du Statut du personnel de l'administration communale de Plan-les-Ouates, annexées et qui font partie intégrante de la présente délibération.

2. De fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle version au lendemain de l'approbation de la présente délibération par le Département